

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier de classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parc de stationnement situé avenue du 11 novembre 1918 à Sainte Foy lès Lyon.

Cet espace, réalisé par la commune en 1994, offre une large capacité de stationnement à proximité immédiate d'équipements publics comme le groupe scolaire Châtelain, la bibliothèque centrale, le gymnase et la piscine.

Ce parc de stationnement, d'une contenance de 40 emplacements, représente une superficie de 1 500 mètres carrés environ.

La commune de Sainte Foy lès Lyon a sollicité la communauté urbaine de Lyon pour incorporer ce parc de stationnement communal dans le domaine public de voirie communautaire.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 2 juillet 1998 sur ce dossier, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 13 avril 1999, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 25 mai au 8 juin 1999 inclus.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier de classement ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 2 juillet 1998 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 13 avril 1999 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 25 mai au 8 juin 1999 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parc de stationnement situé avenue du 11 novembre 1918 à Sainte Foy lès Lyon.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, au profit de la communauté urbaine de Lyon, dudit parc de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,